

**MEMO**

# CRÉDIT-BAIL MOBILIER

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



## L'essentiel de Crédit-Bail Mobilier<sup>(1)</sup>

Avec le crédit-bail mobilier, vous bénéficiez d'un financement locatif à hauteur de 100 % du prix TTC d'un bien d'équipement à usage professionnel assorti d'une promesse de vente à l'issue du contrat pour un montant déterminé dès l'origine.

**SOUSCRIPTEURS**

Professionnels (personnes physiques ou morales de droit privé), agriculteurs, associations.

**TYPE DE CRÉDIT**

Le crédit-bail est un produit de financement par lequel une entreprise (bailleur) acquiert, sur la demande d'un client (locataire), la propriété de biens d'équipement mobiliers à usage professionnel, en vue de les donner en location à ce dernier pour une durée déterminée et ce, en contrepartie de redevances ou de loyers.

Le client choisit la marque, le modèle et le fournisseur du bien.

En fin de contrat, le client peut devenir propriétaire des équipements moyennant le paiement d'une option d'achat connue dès l'origine, ou bien restituer les équipements et éventuellement solliciter un nouveau financement pour disposer d'un équipement plus récent.

**OBJET DU FINANCEMENT**

Le crédit-bail permet de financer tous les équipements mobiliers à usage professionnel, y compris le matériel agricole.

**MONTANT**

A partir de 5 000 € HT.

**DURÉE**

De 3 à 7 ans.

**VALEUR RÉSIDUELLE**

Elle représente en général de 1 % à 5 % du prix TTC de l'équipement, il s'agit de l'option d'achat.

**TARIFICATION**

Des frais de dossier et de formalités sont prélevés en même temps que le 1<sup>er</sup> loyer.

**ÉCHÉANCES**

Elles prennent la forme de loyers fixes, payables d'avance, de périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Le client a la possibilité d'intégrer un 1<sup>er</sup> loyer majoré.

**ASSURANCES<sup>(2)</sup>**

Assurance Décès Invalidité (ADI) avec ou sans ITT (Incapacité Temporaire de Travail) à hauteur de 100 % du montant du financement sur la personne du chef d'entreprise (et le cas échéant des associés).

L'assurance bris de machine couvre les dommages matériels causés aux biens assurés.

L'assurance perte financière est dédiée au matériel roulant en complément d'une assurance dommages et responsabilité civile.



### Bon à savoir

**SOUPLESSE**

Vous pouvez choisir un montage sur mesure (profil des loyers, durée, périodicité, option d'achat), bénéficier d'une gestion adaptée aux modalités des règlements fournisseurs (acompte, délais négociés, importation, etc.).

**SÉCURITÉ**

Les assurances associées à votre crédit-bail sont spécifiques à ce type de financement. Elles couvrent le différentiel entre la valeur marché de l'équipement et l'encours de crédit-bail. Avec l'assurance bris de machine, l'erreur humaine est garantie.

**COMPTABILISATION**

Les loyers sont déductibles du résultat imposable, selon les règles fiscales en vigueur. Pas de nouvelle immobilisation enregistrée à l'actif du bilan. Pas d'inscription de dette au passif.

*Retrouvez l'ensemble des conditions financières et caractéristiques du financement (montant, durée du contrat, montant du matériel, montant des loyers, frais, etc.) dans le contrat de crédit-bail.*

*(1) Offre réservée aux professionnels et agriculteurs sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale et Lixxbail. Les limites et les conditions sont indiquées au contrat.*

*(2) Le contrat d'assurance décès-invalidité est assuré par CACI Life Ltd, Société d'assurance de droit irlandais dont le siège social est établi à Beaux Lane House, MercerStreet Lower, Dublin 2, Irlande.*

*Le contrat d'assurance bris de machine est souscrit auprès de CACI Non-Life limited, Société d'assurance de droit irlandais dont le siège social est établi à Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande.*

*Le contrat d'assurance perte financière est souscrit auprès de COVEA Fleet, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 27 762 189 euros immatriculé au RCS du Mans B 342 815 339 – 160 rue Henri Champion – 72045 LE MANS Cedex 1 – Entreprise régie par le code des Assurances.*

*Courtier : Lixxcourtage – 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge – Société par Actions Simplifiée au capital de 76 610 € - RCS Nanterre 397 704 917 et ORIAS 07 030 218.*

Crédit Agricole Leasing & Factoring - Société Anonyme au capital de 195 257 220 € - 692 029 457 RCS Nanterre.  
Siège social : 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge

Lixxbail - Société Anonyme au capital de 69 277 663,23 € - 682 039 078 RCS Nanterre. Siège social 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge. Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 616 162 RCS METZ.  
Siège social : 56/58 avenue André Malraux 57000 METZ. Immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07022719. Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX.